

DOSSIER DE PRESSE

25 AVRIL 2019

LA SIGNATURE DU CONTRAT LOCAL DE SANTÉ, UN ENGAGEMENT POUR LES HABITANTS



» CONTACT PRESSE CC PORTE DE DRÔMARDÈCHE

Julie Brochier

Chargée de communication / Relations presse

j.brochier@portededromardeche.fr

Tél. 04 27 45 20 66 / Port. 07 88 98 07 02

SIGNATURE

DU CONTRAT LOCAL DE SANTÉ DE PORTE DE DRÔMARDÈCHE

Jeudi 25 avril, Pierre Juvet, Président de Porte de DrômArdèche et Conseiller départemental et le Docteur Jean-Yves Grall, directeur général de l'Agence régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes ont réuni plusieurs partenaires parmi lesquels Hugues Moutouh, Péfet de la Drôme, en vue de la signature d'un Contrat Local de Santé en faveur de l'accès aux soins en Porte de DrômArdèche.

Étaient également présents pour la signature : Annie Guibert, Vice-Présidente en charge du Social au Conseil Départemental de la Drôme, Brigitte Royer, Conseillère Départementale de l'Ardèche, Pierre Duplatre, Directeur de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de la Drôme, Béatrice Durand, responsable du pôle Régulation Santé de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de l'Ardèche et Jean-Pierre Coulier, Directeur des Hôpitaux Drôme Nord.

Feuille de route pour les 5 prochaines années à venir, le Contrat Local de Santé permettra de conforter une dynamique locale innovante à travers la mise en place d'actions recentrées sur trois axes forts : l'accès aux soins, la prévention et le développement du secteur médico-social.



LA SANTÉ, UN ENJEU ET UNE PRÉOCCUPATION DE TOUS LES JOURS

Depuis quelques années, la santé et plus particulièrement l'accès aux soins, sont au cœur de toutes les préoccupations : des repas de famille aux conversations entre collègues, en passant par le grand débat, la santé est une priorité mais aussi une inquiétude pour chacun d'entre nous. Conscients de cet enjeu, les élus de Porte de DrômArdèche ont décidé, il y a maintenant 18 mois, d'aller au-delà de leur champ de compétence classique et de faire de la santé un enjeu prioritaire pour la seconde partie du mandat.

Souhaitant disposer d'une vision claire de la situation, la Communauté de communes a commandé en 2016 un portrait de santé à l'Observatoire Régional de la Santé. Diagnostic financé par l'Agence régionale de santé.

Cet état des lieux montre un maillage encore satisfaisant des médecins sur le territoire, malgré un nombre de praticiens moins important et plus âgé que les moyennes départementales et régionales. En effet, le territoire compte 34 médecins généralistes soit 72 pour 100 000 habitants

(contre 90 en Ardèche, 93 en Drôme et 94 en Région Auvergne-Rhône-Alpes). De plus, 65 % d'entre eux ont plus de 55 ans (contre 51 % en Auvergne-Rhône-Alpes) et partiront donc vraisemblablement à la retraite au cours de la prochaine décennie.

Concernant l'état de santé de la population, certaines affections et maladies sont surreprésentées : c'est le cas des maladies cardiovasculaires, du diabète, de l'hyper-tension... On constate, en outre, un taux d'hospitalisation et une consommation de médicaments légèrement supérieure à la moyenne.

Ces données sont confirmées par les habitants eux-mêmes qui chaque jour sont confrontés à des difficultés pour trouver un médecin traitant, avoir un rendez-vous avec un spécialiste pour leur enfant ou encore une solution d'hébergement pour un parent dépendant. Selon une récente enquête*, 90 % des habitants de Porte de DrômArdèche attendent des actions de la Communauté de communes dans ce domaine.



**65 % DES MÉDECINS
GÉNÉRALISTES ONT
PLUS DE 55 ANS**



Forts de ces différents constats, les élus de Porte de DrômArdèche ont décidé de s'emparer de cette nouvelle thématique pourtant traditionnellement peu abordée par les intercommunalités, et d'en faire une priorité pour la seconde partie de leur mandat. Accompagnée depuis le début de la démarche par l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes, la collectivité a décidé d'inscrire ses actions dans le cadre d'un Contrat Local de Santé, outil au service du partenariat

local sur les questions de santé. Pierre Juvet, Président de Porte de DrômArdèche et Conseiller départemental s'est exprimé sur les enjeux de cette politique santé : « nous avons choisi de prendre la question de la santé à bras le corps. Il faut mettre en œuvre des actions rapides et concrètes, sans attendre d'hypothétiques mesures nationales. Notre responsabilité est de penser le territoire à 10-20 ans et d'imaginer aujourd'hui les meilleures solutions ».



DES ACTEURS ET DES HABITANTS CONCERNÉS ET IMPLIQUÉS

Avant d'être un document juridique, le Contrat Local de Santé est d'abord la preuve d'une volonté commune forte de tous les acteurs d'agir ensemble au service d'un meilleur accès aux soins en Porte de DrômArdèche.

Les professionnels de la santé et les usagers étant concernés en premier lieu par l'accès aux soins sur le territoire, ils ont été intégrés dès le début aux réflexions. À l'automne 2016, le Portrait de Santé avait été présenté à l'ensemble des élus, professionnels et acteurs de santé du territoire. Toujours dans cet esprit de concertation, les professionnels de santé, acteurs médicaux-sociaux et associations de patients ont été conviés au printemps 2018 à trois rencontres en amont de la construction du Contrat Local de Santé : autant de moments d'échanges et de discussions propices à l'enrichissement du projet.

Par ailleurs, trois réunions publiques se sont également déroulées dans chaque bassin de vie du territoire, en avril et mai dernier. Plus de 50 habitants et élus locaux s'y sont rencontrés chaque soir pour débattre de l'accès aux soins et échanger sur leurs différentes expériences. Ces rencontres ont été l'occasion pour les habitants de s'exprimer sur leurs principales préoccupations mais aussi de réorienter certaines pistes de réflexions ou d'améliorer certaines actions.

PIERRE JOUVET,

Président de Porte de DrômArdèche et Conseiller départemental, est revenu sur l'esprit de concertation qui a guidé la politique santé :

« J'ai l'habitude de dire : seul on va plus vite, ensemble on va plus loin... C'est dans cet esprit qu'on va régulièrement à la rencontre des habitants, sur les marchés notamment où ils nous parlent beaucoup de santé et de leurs difficultés. Et c'est encore avec ce même esprit qu'on a construit la politique santé avec l'ensemble de nos partenaires, comme avec les professionnels et les habitants. »



LE CONTRAT LOCAL DE SANTE : UNE FEUILLE DE ROUTE POUR LES 5 PROCHAINES ANNÉES

Construit autour de 3 volets forts (l'accès aux soins, la prévention et le secteur médicosocial), le Contrat Local de Santé de Porte de DrômArdèche a été pensé comme une réponse concrète aux enjeux du territoire. Il se décline en 9 axes rapidement opérationnels qui font la part belle à l'accompagnement, à l'installation de nouveaux médecins mais aussi à l'innovation et aux coopérations sur le territoire.

LES SIGNATAIRES

La Communauté de communes Porte de DrômArdèche
L'Agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes
La Préfecture de la Drôme
La Préfecture de l'Ardèche
Le Conseil départemental de la Drôme

MÉDECINE GÉNÉRALE

Pointée par les élus et les habitants comme la priorité « numéro un », la médecine générale est au cœur de plusieurs fiches dont la mise en œuvre a débuté avant même la signature officielle du CLS : on peut citer l'aide à l'installation avec la prise en charge du loyer professionnel pendant 1 an de tout médecin s'installant sur le territoire, l'animation du réseau des maîtres de stage et des internes ou encore l'accompagnement personnalisé des médecins en projet d'installation (logement, emploi du conjoint, démarches administratives...).

À côté de ces mesures pour favoriser l'installation en libéral, en maison de santé, comme en cabinet classique, le futur Centre de Santé proposera quant à lui un exercice salarié et devrait permettre à terme

" PRIORITÉ À LA MÉDECINE GÉNÉRALE "

l'installation de 3 à 4 nouveaux médecins généralistes sur le territoire. Afin de compléter une équipe pluridisciplinaire pour une prise en charge coordonnée du patient, le centre de santé accueillera aussi un(e) psychologue, un(e) orthophoniste, un(e) sage-femme, un(e) diététicienne et un(e) infirmière. Avec une ouverture prévue à l'automne 2020 à Saint-Rambert-d'Albon, le Centre de Santé vise à compléter le panel des modes d'exercice sur le territoire en proposant le salariat aux professionnels

de santé qui pourront ainsi consacrer 100 % de leur temps de travail aux consultations, les tâches administratives étant réalisées par un personnel dédié. Véritable outil de santé publique pour Porte de DrômArdèche, le Centre de Santé, à terme, rayonnera sur les parties du territoire dépourvues de médecin généraliste, par l'intermédiaire d'un bus santé ou d'antennes délocalisées.

» L'HÔPITAL DANS LE CLS



Maillon essentiel aussi bien en termes d'accès aux soins qu'en termes d'attractivité pour les professionnels de santé, le site de Saint-Vallier des Hôpitaux Drôme Nord fait partie intégrante du Contrat Local de Santé de Porte de DrômArdèche. En favorisant une meilleure articulation entre la médecine de ville et la médecine hospitalière, le CLS vise, en premier lieu, à améliorer le parcours de soins des habitants : soins non-programmés, soins urgents, accès aux services et aux établissements médico-sociaux... C'est en ce sens que l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes souhaite également confirmer l'importance de la place du site de Saint-Vallier des Hôpitaux Drôme Nord, véritable structure de proximité qui répond aux besoins de santé de population.

Le Conseil départemental de l'Ardèche
La Caisse primaire d'assurance maladie de la Drôme
La Caisse primaire d'assurance maladie de l'Ardèche
Les Hôpitaux Drôme Nord

Durée de 5 ans

35 communes
48 000 habitants



PRÉVENTION

Enjeu majeur de santé publique, les actions de prévention seront aussi fortement accompagnées par la Communauté de communes, par le biais de financements dédiés, afin d'apporter une réponse aux problématiques soulevées par le Portrait de Santé : maladies cardio-vasculaires, diabète, etc.



MÉDICO-SOCIAL

En matière d'accompagnement des personnes âgées et de leur famille, le CLS prévoit de pouvoir faciliter l'accès aux dispositifs existants et d'encourager les initiatives locales, notamment en faveur des offres de répit et de l'aide aux aidants. Parallèlement, en gérant 9 crèches sur le territoire ainsi qu'un relais d'assistantes maternelles, la Communauté de communes pourra via le CLS, faciliter le repérage précoce et la prise en charge des enfants porteurs de handicap, notamment avec la formation des personnels.

Enfin, la coopération entre acteurs de santé sera encouragée et facilitée, afin de permettre une meilleure prise en charge et un parcours coordonné des patients.

DR JEAN-YVES GRALL, Directeur général de l'Agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes :

« Le contrat local de santé est au croisement des orientations du projet régional de santé Auvergne-Rhône-Alpes et du territoire de la Communauté de communes PDA : les axes stratégiques et les objectifs opérationnels montrent l'étendue de nos préoccupations communes et tout particulièrement : l'accès à des soins de proximité, la coopération entre les acteurs du premier recours et les acteurs hospitaliers et médico-sociaux pour un meilleur parcours des patients, le développement de la promotion de la santé et de la prévention, l'organisation d'une offre en santé adaptée aux besoins de la population et efficiente et enfin la fluidification des parcours de santé des personnes en situation de handicap et de nos aînés. J'ai à cœur de voir se concrétiser la construction de parcours de vie des personnes en favorisant les coopérations transversales entre des secteurs jusqu'ici séparés. »



DÉTAILS DES 9 AXES

» VOLET 1 : AMÉLIORER L'OFFRE DE SOIN DE PROXIMITÉ

1. Contribuer à la création et au maintien de conditions favorables à l'installation de nouveaux médecins généralistes
2. Créer un Centre de Santé à Saint-Rambert-d'Albon rayonnant sur l'ensemble du territoire
3. Accompagner les professionnels de santé dans leurs projets collaboratifs et innovants
4. Développer le partenariat avec les Hôpitaux Drôme Nord et avec le Groupement Hospitalier de Territoire

» VOLET 2 : CONTRIBUER À DES ACTIONS DE SANTÉ PUBLIQUE

5. Favoriser les actions de santé publique sur le territoire : accès aux soins, prévention et santé environnementale

» VOLET 3 : SOUTENIR LE SECTEUR MÉDICO-SOCIAL

6. Accompagner les acteurs associatifs du secteur médico-social
7. Favoriser l'inclusion des personnes handicapées et le repérage précoce des situations de handicap chez les tout-petits
8. Accompagner les personnes âgées en favorisant leur maintien à domicile
9. Favoriser l'émergence d'un Pôle senior sur le territoire

LE CONTRAT LOCAL DE SANTÉ, C'EST PARTI !

C'est encore sur le collectif et la coopération que s'appuient concrètement la majorité des projets inscrits au Contrat Local de Santé. En effet, la Communauté de communes n'entend pas tout inventer en matière d'accès aux soins sur le territoire. Des projets se développent, des initiatives existent, mais qui nécessitent bien souvent pour aboutir

un accompagnement financier ou technique ; c'est là que Porte de DrômArdèche entend faire la différence. La preuve avec les 2 actions qui seront mises en œuvre dans les prochains mois : l'appel à projet et le Forum Santé.

» 2 PROJETS À VENIR !

LE FORUM DE LA SANTÉ

Les différentes rencontres organisées dans le cadre du CLS ont permis à tous de prendre conscience de la richesse du tissu local, mais aussi de la volonté forte des acteurs d'aller vers d'avantage de mise en réseau. C'est dans cet objectif qu'a été pensé le Forum de la santé. Ouvert à tous, ce Forum dont la première édition devrait avoir lieu avant la fin de l'année permettra aux visiteurs d'aller à la rencontre des professionnels et des différents acteurs du territoire : stands, expositions, ateliers, dépistages...

L'APPEL À PROJETS

Afin d'encourager l'émergence de nouveaux projets facilitant l'accès aux soins sur le territoire, la Communauté de communes va mettre en place une procédure pour accompagner financièrement les structures porteuses. Seront privilégiés les projets innovants, la coopération entre acteurs ou encore la prévention (diabète, hyper-tension, obésité de l'enfant, dépendance...). Plus d'informations dans les semaines à venir !

UN EXEMPLE CONCRET, 2 ACTEURS DE SANTÉ TÉMOIGNENT

Pour illustrer les actions du Contrat Local de Santé, deux médecins généralistes ont témoigné.

PRÉVENTION

Le Docteur Pigache a présenté les projets de prévention de la maison de santé de Châteauneuf-de-Galaure. Trois actions fortes menées par plusieurs professionnels de santé (généralistes, diététiciens, psychologues...) pourront obtenir l'accompagnement de la Communauté de communes dans le cadre du CLS.

1) Prévention et prise en charge de l'obésité infantile

Le projet, pluri-professionnel, consiste à intégrer des enfants en situation de surpoids dans un parcours de soin global comprenant un suivi médical, diététique, psychologique et sportif.

2) Prise en charge précoce du désir d'avoir des enfants

Le projet consiste à mettre en place une campagne d'information auprès des femmes qui désirent avoir un enfant pour permettre la vaccination contre la rubéole et la prescription de vitamine avant la conception de l'embryon.

3) Sport sur ordonnance

Dépistage par les professionnels de santé des patients sédentaires et proposition d'un accompagnement par un coach sportif sur prescription d'un médecin ou sage-femme.

MÉDECINE GÉNÉRALE

Le Docteur Boisseaux, récemment installé à la maison de santé de Châteauneuf-de-Galaure comme généraliste a également témoigné.

À ce titre, elle a bénéficié de la prise en charge de son loyer pendant 1 an : une des premières mesures de Porte de DrômArdèche pour inciter l'installation de nouveaux médecins.

NOTES